

Compte Rendu du Conseil Municipal du 13 Novembre 2003

L'an deux mil trois, le treize novembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Hilaire du Touvet, sous la présidence de Monsieur Pierre BOISSELIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Date de la convocation : 6 novembre 2003

Étaient présents : Anne BLONDEAU, Pierre BOISSELIER, Jean-Louis CHOQUET, Marie-Louise CHRISTOPHEL, Armand DUMONT, Véronique MENZEL, Alain MONNOT, Josette MOUSSY, Jacques PLUMEJEAUD.

Absent excusé : Bruno CAZZARO

Secrétaire de séance : Véronique MENZEL

A 20 h 30, le Maire déclare la séance ouverte.

I) Approbation du procès verbal du 16 octobre 2003.

Le procès-verbal de la séance du 16 octobre 2003 est adopté à l'unanimité et signé.

II) Affaires Financières

Ø Tarifs funiculaire au 1^{er} janvier 2004

Monsieur le Maire indique que le Conseil d'Exploitation de la Régie des Remontées Mécaniques, propose une augmentation d'environ 2% des tarifs du funiculaire pour la saison 2004.

Tarifs Individuels funiculaire	Tarifs 2003	Tarifs 2004
Aller Retour Adulte	10,20€	10,50€
Aller Retour Enfant	6,10€	6,20€
Aller Simple Adulte	6,60€	6,80€
Aller Simple Enfant	4,40€	4,50€

Tarifs Groupes funiculaire (plus de 20 personnes ou famille)	Tarifs 2003	Tarifs 2004
Aller Retour Adulte	7.30€	7.50€
Aller Retour Enfant	4.10€	4.20€
Aller Simple Adulte	5.20€	5.30€
Aller Simple Enfant	3.40€	3.50€

Parapentistes	Tarifs 2003	Tarifs 2004
Carnet de 10 trajets	33.00€	35.00€

Via Ferratistes	Tarifs 2003	Tarifs 2004
Accès + descente Adulte	6.60€	6.80€
Accès + descente Enfant	4.40€	4.50€
Descente Adulte	4.10€	4.20€
Descente Enfant	3.00€	3.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 1 abstention (Véronique MENZEL) et 8 voix pour, de valider de tarifs funiculaire au 1^{er} janvier 2004 présentés ci-dessus.

Ø Décision modificative n°5

Monsieur le Maire propose la DM suivante :

Investissement	Dépenses	Recettes
D2315-142 : Garages communaux (étanchéité fosse)	3.700€	
D2315-131 : Route forestière du Sanglier	-3.700€	
Total	0€	0€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la proposition de DM n°5 du Budget Communal ci-dessus.

III) Travaux

Ø Aménagement du Carrefour des Margains – Demande de subvention auprès du Conseil Général

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement du carrefour présenté lors des précédentes réunions de travail.

L'estimation des travaux s'élève à 91.498,85€HT hors électrification rurale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander une aide au financement de ce projet auprès du Conseil Général.

Ø Garages communaux

Il a été constaté un défaut d'étanchéité de la fosse des garages communaux qui conduit à des infiltrations de grande importance. Il est nécessaire de remédier rapidement à ce problème.

Il est présenté un devis de travaux pour un montant de 3.700€TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de commander les travaux correspondant à cette réparation.

IV) Administration Générale

Ø Adhésion de la commune de Pinsot au SMDEA

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la délibération du SMDEA (Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement), validée par la Préfecture de l'Isère le 28 octobre 2003, donnant son accord à l'adhésion au SMDEA de la commune de Pinsot, suite à la demande de celle-ci, en date du 21 mai 2003. Il précise que les collectivités membres du SMDEA doivent, conformément aux statuts du syndicat, se prononcer expressément sur l'adhésion de tout nouveau membre intéressé et ce dans un délai de 3 mois à compter du 28 octobre 2003.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Ü Vu les statuts du SMDEA

Ü Vu la demande d'adhésion de la commune de Pinsot,

de se prononcer favorablement à l'adhésion de la commune de Pinsot.

Ø Cession gratuite de la parcelle AB11 au Conseil Général

Monsieur le Maire présente une délibération du Conseil Général en date du juin 1997 demandant la cession gratuite de la parcelle actuellement numérotée AB11, et ce dans le cadre d'une opération d'élargissement du CD30.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de céder gratuitement au Conseil Général, la parcelle AB11, ce dernier prenant à sa charge les frais notariés afférents.

Ø Délégués Association de Préfiguration du Pays Grésivaudan

Monsieur le Maire rappelle que Messieurs SABATIER, LATOUILLE et PICHON étaient respectivement délégués dans les commissions thématiques Commerces et Services Publics, Tourisme, Économie et Emploi. Ne faisant plus à ce jour partie du conseil municipal, il faudrait les remplacer.

M. Bruno CAZZARO est candidat au Tourisme et M. Jean-Louis CHOQUET à la commission économie et Emploi.

Les candidatures seront validées en Conseil Communautaire le 17 novembre prochain.

V) Voirie

Ø Réglementation de la circulation sur la commune

Suite aux précédentes décisions, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les panneaux d'interdiction de dépassement sur le CD30 ont été mis en place. L'arrêté du Maire correspondant sera prochainement publié.

De même un arrêté de limitation à 45km/h dans la traversée du village sera pris conformément aux panneaux en place.

Enfin, il présente un courrier qui signale que les gabarits de véhicules circulant notamment sur le chemin des Margains sont disproportionnés par rapport aux capacités de la voie. Ceci entraîne non seulement un vieillissement prématuré de la chaussée (poids trop élevé pour la structure de la chaussée), mais cause aussi des incidents tels que des toitures endommagées par les passages de camion dont le gabarit dépasse la hauteur de la voie.

Un arrêté de limitation de la hauteur des véhicules à 2.80m sur le chemin des Margains sera donc pris prochainement, et un panneau sera implanté à l'entrée du chemin.

VI) Questions diverses

Ø Installation provisoire local location skis

Monsieur le Maire présente la demande de M. BONNEVIE d'installer un local provisoire (ALGECO) pour la location de skis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. BONNEVIE à installer un local provisoire de location de skis pour la saison hivernale 2003-2004, et ce dans les mêmes conditions que les années précédentes (Place de la Fontenette près du petit Chalet). Par ailleurs, il l'autorise à utiliser, à ses frais, l'installation électrique existante du petit chalet afin d'alimenter son local.

Ø Délégué à la sécurité avalanche pendant l'absence du Maire

Monsieur le Maire informe que M. CHOQUET Jean-Louis, 1^{er} adjoint sera chargé par arrêté du Maire des affaires concernant la sécurité avalanches pendant son absence du 28 décembre 2003 au 28 janvier 2004. Ce dernier a assisté aux dernières réunions sur le sujet afin d'être au fait des dispositions. Monsieur le Maire présentera aux élus les principes du plan d'alerte avalanche le Jeudi 4 Décembre à 20h00 en Mairie.

Dans tous les autres domaines Mme CHRISTOPHEL Marie-Louise, 2^{ème} Adjointe, détient déjà délégation par arrêté n° 02/2003.

Ø **Arbre de Noël du personnel**

La date est fixée au Jeudi 11 décembre à 18h30.

Il est rappelé que les cadeaux sont offerts aux enfants des employés (Mairie et Régie) en service actif (donc hors congé parental, disponibilité...) et que le montant maximum des cadeaux est de 23€ pour le 0-3 ans et de 30€ pour les 4-12 ans inclus.

Ø **Réunion publique**

Une réunion publique est prévue le Lundi 15 Décembre à 20h30 au Mille Club.

Une préparation de cette réunion se déroulera le Jeudi 27 Novembre à 20h30 en Mairie.

***La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée
au Jeudi 18 Décembre 2003 à 20h30.***

La séance est levée à 21h15.